



Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 4 mai 2016

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires

Les actionnaires de Chargeurs sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire

le 4 mai 2016 à 10 heures 30
au Centre de Conférences Capital8
32 rue de Monceau
75008 Paris – France

L'avis préalable à cette Assemblée Générale prévu par l'article R. 225-73 du Code de commerce, comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions et les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires a été publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) n°37 du 25 mars 2016. L'avis de convocation a été publié au BALO n°45 du 13 avril 2016.

Les informations visées à l'article R. 225-73-1 du Code de commerce sont publiées à compter de ce jour sur le site internet de la société (rubrique Assemblée Générale).

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

13 avril 2016